RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CEE) n° 1617/92 de la Commission, du 23 juin 1992, relatif à l'ouverture d'une adjudication permanente pour la fourniture à l'Albanie de 40 880 tonnes de froment tendre panifiable détenues par l'organisme d'intervention français dans la région de Rouen

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 170 du 25 juin 1992.)

Dans le sommaire, à la page 22 dans le titre et à la page 23 dernière phrase :

au lieu de : « 23 juin 1992 »,
lire : « 24 juin 1992 ».

Rectificatif à la directive 91/662/CEE de la Commission, du 6 décembre 1991, portant adaptation au progrès technique de la directive 74/297/CEE du Conseil en ce qui concerne le comportement au choc du volant et de la colonne de direction

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 366 du 31 décembre 1991.)

Page 2, à l'article 2 :

— au paragraphe 3, il y a lieu de compléter la dernière ligne comme suit :

« ... par la présente directive, à l'exception des dispositions visées au point 5.1 de l'annexe I de la présente directive (déplacement vertical maximal de la colonne de direction) qui n'entreront en vigueur qu'au 1er octobre 1996 »,

— au paragraphe 4, première ligne :

au lieu de : « du 1er octobre 1996 »,
lire : « du 1er octobre 1994 ».
